

Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique CAFFA

Réunion d'information- 16 septembre 2020

Académie de Strasbourg

Emmanuelle PERNOUX

Déléguée académique à la formation

DAFOR

Contexte, textes de référence

- Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015
- Arrêté du 20 juillet 2015
- Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015
- Circulaire académique : avis d'ouverture à/c du 14 septembre 2020 au 12 octobre 2020 (inscriptions par Internet)

Ressources

- Page « CAFFA » sur le site académique (DAFOR): <https://www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor/carriere-concours/caffa/>
- Page « CAFFA » sur le site académique (DEC) : <https://www.ac-strasbourg.fr/examens-concours/caffa-cafipemf-cappei/>
- Rapport de jury session 2020 en ligne sur cette même page

Les finalités de cette certification

- Un élément dans le parcours professionnel
- Une invitation, lors de la préparation à réfléchir aux pratiques professionnelles, à leur formalisation
- Un enrichissement du parcours professionnel, attesté par une certification

Le parcours de certification, les épreuves

- Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique :
 - un processus de certification sur deux années (pas obligatoirement consécutives)
 - une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

Deux années (pas obligatoirement consécutives) pour la certification

- Année 1 : inscription, préparation de l'épreuve d'admissibilité
- Année 2 **pour les candidats admissibles** : inscription aux épreuves d'admission, préparation des épreuves d'admission
- Accompagnement proposé dans le cadre du plan académique de formation (PAF) en co-construction INSPE/DAFOR :
 - préparation à l'admissibilité le 14 octobre de 14h à 17h à l'INSPE de Strasbourg
 - préparation aux épreuves d'admission :
 - Mémoire et soutenance : les 7 octobre et 2 décembre 2020 de 14h à 17h
 - Epreuve pratique et posture du formateur : le 4 novembre 2020

Année 1 : admissibilité

- **Constitution d'un dossier** comportant un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes)+ rapports d'évaluation administrative et pédagogique
- Un entretien de 45 minutes avec le jury (15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien) à l'appui du dossier fourni par le candidat

Année 2 : admission (2 épreuves)

- **Une épreuve de pratique professionnelle au choix du candidat (analyse de pratique ou animation d'une action de formation) suivie d'un entretien**

**Durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien*

- **Un mémoire professionnel (20-30 pages hors annexes) et sa soutenance.**
C'est un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat et portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation.

**Durée : 45 minutes (dont 30 minutes d'entretien).*

Un référentiel de compétences professionnelles du formateur

Quatre domaines de compétences professionnelles :

- Penser, concevoir, élaborer
- Mettre en œuvre, animer
- Accompagner l'individu et le collectif
- Observer, analyser, évaluer